

AVIS DE PUBLICATION

Conformément à l'article L3115-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège communal informe la population qu'en sa séance du 27 mai 2021, le Conseil communal a approuvé le compte 2020 de la Fabrique d'église de MORTIER.

Fait à Blegny, le 28 MAI 2021


PAR LE COLLEGE

La Directrice générale,


Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,


Marc BOLLAND

